



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT GENEVOIS - SAISON 2025

Le présent règlement du 01/01/2025 remplace toutes les versions antérieures.

TABLES DES MATIERES :

1	Championnat Genevois de motocross	4
1.1	Championnat Genevois	3
1.2	Manifestations	3
1.3	Format des manifestations	3
2	Engagements, pilotes et accompagnants	3
2.1	Droit de participation	3
2.2	Frais d'inscription	3
2.3	Numéros de départ	3
2.4	Equipements des pilotes	4
2.5	Comportement des pilotes et aide à celui-ci	5
3	Motos, classes et autres	6
3.1	Motos et classes	6
3.2	Plaques à numéro	6
4	Officiels et procédure	6
4.1	Officiels agissant sur les courses	6
4.2	Direction de la manifestation	6
4.3	Directeur de course	6
4.4	Signaux officiels et drapeaux	7
5	Déroulement de la manifestation	7
5.1	Inscriptions	7
5.2	Briefing pilotes	7
5.3	Essais libres	8
5.4	Qualifications	8
5.5	Courses	8
5.6	Faux départ	8
5.7	Arrêt d'une séance d'essais ou des qualifications	8
5.8	Arrêt d'une course (- de 2 tours effectué)	8
5.9	Arrêt d'une course (+ de 2 tours effectué et - de 51% effectué)	8
5.10	Arrêt d'une course (+ de 51% effectué)	8
5.11	Abandons	9
5.12	Bruits	9
5.13	Transpondeur	9
5.14	Annulation ou retard de la manifestation	9
5.15	Classement de la manifestation	9
5.17	Remise des prix	9
6	Classement du championnat	10
6.1	Catégories du championnat	10
6.2	Primes	

7	Barème des points	10
7.1	Règles pour la catégorie OPEN	10
7.2	Barème	10
8	Protection de l'environnement	11

1 CHAMPIONNAT GENEVOIS DE MOTOCROSS

1.1 Le championnat Genevois se déroule chaque année sous ledit règlement.

1.2 Manifestation

1.2.1 Une manifestation peut être annulée et / ou déplacée à une autre date.

1.2.2 La manifestation se déroule uniquement sur un seul jour, le samedi.

1.2.3 Les manifestations commencent au moment des inscriptions et sont terminées quand les résultats finaux ont été approuvés par le directeur de course.

1.2.4 Tous les commissaires et l'équipe médicale doivent rester sur le circuit, complètement opérationnels et à la disposition du directeur de course jusqu'à la fin de la manifestation.

1.3 Format des manifestations

1.3.1 Le déroulement de la manifestation se fera comme suit :

SESSIONS	DUREE	CATEGORIES
1X Essais libres (<u>si possible</u>)	15 minutes	OPEN
1X Essais chronos (<u>si possible</u>)	15 minutes	OPEN
1X Essais libres / chronos	20 minutes	OPEN / 125cc / 85cc / 65cc
2X Courses	20 minutes + 2 Tours	OPEN - TOP
2X Courses	15 minutes + 2 Tours	125cc / 85cc / OPEN - PRO
2X Courses	10 minutes + 2 Tours	65cc

1.3.2 En cas de mauvais temps le matin de la manifestation, le directeur de course peut décider de repousser les premières séances d'essais.

2 ENGAGEMENT, PILOTES ET ACCOMPAGNANTS

2.1 Droit de participation

2.1.1 Afin de pouvoir participer à une manifestation du championnat Genevois de motocross, les pilotes doivent impérativement :

Être en possession d'une licence Angora, AFM, SwissMoto, SAM, MXRS, SJMCC, FFM ou UFOLEP valide de l'année en cours, ou être membre du MCC Les Meyrinos. Le MCC les Meyrinos ne fournis pas d'assurance ou de licence journalière et ne couvre donc d'aucune sorte que ce soit en cas d'accidents ou autres.

Signer la décharge de responsabilités lors des inscriptions et payer la finance d'inscription.

2.2 Frais d'inscriptions

2.1.1 Le montant des inscriptions est définie comme suit :

CATEGORIES	MONTANT MEMBRES CLUB	MONTANT NON-MEMBRES
OPEN	40.- chf / 45 Euros	60.- chf / 65 Euros
125cc	40.- chf / 45 Euros	60.- chf / 65 Euros
85cc	40.- chf / 45 Euros	60.- chf / 65 Euros
65cc	40.- chf / 45 Euros	60.- chf / 65 Euros

2.3 Numéros de départ

2.3.1 Chaque pilotes participant au championnat Genevois peut choisir son numéro de départ dans la mesure où celui-ci est disponible dans sa catégorie. Après avoir choisir son numéro de départ, le pilote doit le garder de manière permanente durant toute l'année. Le numéro doit être mis sur les trois plaques de la moto, et ce, de manière bien lisible afin de faciliter la tâche du staff chronométrateur ainsi que du directeur de course.

2.4 Equipements des pilotes

2.4.1 Les pilotes sont responsables de la sélection de leur casques, lunettes, bottes, tenues et de leurs protections.

2.4.2 Lors de chaque session (essais libres et / ou chronométrés ainsi que tour de reconnaissance et courses) les pilotes doivent impérativement porter un équipement complet comme marqué ci-dessous :

- Casque et lunettes
- Plastron ou Pare-pierres
- Genouillères obligatoires et coudières recommandées
- Bottes
- Pantalons, maillot et gants
- Neck Brace non obligatoire mais recommandé

2.5 Comportement du pilote et aide à celui-ci

- 2.5.1 A tout instant, les pilotes doivent se conformer aux dispositions du règlement du championnat.
- 2.5.2 Afin de garantir la sécurité des autres pilotes, des commissaires, de l'équipe médicale, du directeur de course, des bénévoles du MCC Les Meyrinos, des spectateurs ainsi que toute autre personne présente dans la manifestation, le pilote doit être en état de contrôler sa moto, tant physiquement que mentalement.
- 2.5.3 Tout comportement antisportif, agressif ou imprudent de la part d'un pilote, ou de son entourage envers d'autres concurrents, mécaniciens, commissaires, bénévoles du MCC Les Meyrinos et directeur de course, sur et en dehors de la piste pourra être sanctionné par le directeur de course avec une des pénalités en vertu de l'Art. 4.3.3.
- 2.5.4 Un pilote peut être tenu responsable des actions de son entourage et vice-versa.
- 2.5.5 Un pilote doit impérativement obéir aux signaux officiels par drapeaux et aux panneaux qui communiquent des instructions.
- 2.5.6 Les pilotes doivent rouler d'une manière responsable et qui ne met pas en danger les autres concurrents, mécaniciens, commissaires, équipe médicale, bénévoles du MCC Les Meyrinos ainsi que le directeur de course, sur et en dehors de la piste.
- 2.5.7 Rouler de manière irresponsable pourra être sanctionné par le directeur de course avec une des pénalités en vertu de l'art. 4.3.3.
- 2.5.8 Les pilotes sont tenus d'être conscients de leur environnement à tout moment pendant qu'ils sont entrain de rouler sur la piste. Ils doivent obéir à tous les signaux et instruction officiels qui leur sont donnés, que ce soit par les commissaires ou par le directeur de course.
- 2.5.9 Les pilotes doivent utiliser uniquement la piste balisée. Toutefois, s'ils devaient sortir accidentellement de la piste, ils pourront continuer à une vitesse réduite, sans accélérer de manière dangereuse, jusqu'à ce qu'ils puissent revenir prudemment sur la piste. Ils reviendront en piste au point le plus proche de l'endroit où ils l'ont quittée, et ce, sans y avoir gagné un avantage.
- 2.5.10 Il appartient au directeur de course de déterminer si un pilote a gagné un avantage en sortant de la piste accidentellement et en la reprenant par la suite.
- 2.5.11 La pénalité pour avoir gagné un avantage en étant sorti de la piste lors des essais libres et / ou chronométrés, sera la perte du tour le plus rapide dans la séance d'essais respectif pour le pilote en question.
- 2.5.12 La pénalité pour avoir gagné un avantage en étant sorti de la piste lors des courses, sera la perte de cinq positions plus une position supplémentaire dans le résultat finale de la course respective pour le coureur en question. Si aucune n'a été gagnée, la pénalité sera uniquement la perte d'une position.
- 2.5.13 Il est strictement interdit de couper la piste de manière volontaire. Si le directeur de course estime que le pilote est sorti de la piste avec l'intention de gagner un avantage, le pilote en question sera disqualifié des essais libres et / ou chronométrés ainsi que de la course en question. Des sanctions supplémentaires peuvent être également infligées.
- 2.5.14 En cas de chute ou de problème mécanique, aucune aide externe ne pourra être apporté au pilote sur la piste, sauf en cas de danger physique pour le pilote tombé. (ex. pilote coincé sous la moto), et ce, pour toutes les catégories. En cas d'aide externe inapproprié par un tiers, (ex. moto qui ne démarre pas), le pilote pourra être disqualifié de la course. La décision finale est l'appréciation du directeur de course.

3 MOTOS, CLASSES ET AUTRES

3.1 Motos et classes

3.1.1 Les courses du championnat Genevois sont ouvertes aux motos tels que définit ci-dessous :

- **OPEN** : De 125cc 2 temps à 450cc 4 temps
- **125cc** : Cylindrée inférieure à 150cc 2 temps
- **85cc** : Cylindrée inférieure à 85cc 2 temps ou 150cc 4 temps
- **65cc** : Cylindrée inférieure à 65cc

3.1.2 Les motos électriques sont acceptées (uniquement Stark Varg) mais doivent uniquement rouler dans la catégorie OPEN.

3.2 Plaques à numéros

3.2.1 Le numéro doit apparaitre lisiblement sur les trois plaques à numéros.

3.2.2 Si ce n'est pas le cas, le pilote peut se voir refuser le départ, sans remboursement, et ce, tant que les trois numéros ne sont pas lisibles sur les trois plaques à numéros.

4 OFFICIELS ET PROCEDURE

4.1 Officiels agissant sur les courses

4.1.1 Liste des officiels en fonction lors des manifestations :

- Directeur de course
- Staff chronométreurs
- Commissaires de pistes
- Staff médical
- Président et comité du MCC Les Meyrinos

4.2 Direction des manifestations

4.2.1 La direction des manifestations du championnat Genevois de motocross est composé par :

- Le directeur de course
- Le président du MCC Les Meyrinos

4.2.2 La direction des manifestations doit :

- S'assurer que la manifestation se déroule de manière efficace et normal.
- Rendre attentif le directeur de course sur tous les faits contraires au règlement.

4.3 Directeur de course

4.3.1 La direction de course à la compétence pour prononcer des sanctions contre les pilotes ainsi que toutes les autres personnes impliquées dans la manifestation.

4.3.2 Le directeur de course est responsable de la tenue et du bon déroulement de la manifestation. Ses taches primordiales comprennent mais ne sont pas limitées à :

- Le directeur de course doit être présent au minimum 45 minutes avant le début des premiers essais libres et rester disponible après la manifestation jusqu'à la fin de ses fonctions.
- Le directeur de course doit s'assurer que le circuit est en bonne condition, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les staff médical et chronométreurs sont en place.
- Le directeur de course peut faire des recommandations à la direction de course de la manifestation qui pourrait influencer ou modifier le programme établi, telles que la durée, l'ajournement, le relancement, l'arrêt d'une séance d'essais et / ou de course, voir l'annulation de la manifestation.
- Le directeur de course peut approuver tous les résultats de la manifestation.

- Le directeur de course peut imposer une sanction pour toute infraction au règlement.
- Le directeur de course peut se prononcer sur toute réclamation relative aux infractions de règlement.

4.3.3 Le directeur de course peut prononcer les sanctions suivantes :

- 5 places de pénalité.
- En cas de récidive, une disqualification.

4.4 Signaux officiels et drapeaux

4.4.1 La direction de course a la compétence pour prononcer des sanctions contre les pilotes ainsi que toutes les autres personnes impliquées lors de la manifestation.

4.4.2 La signalétique officielle par panneaux sera indiquée avec un panneau jaune, avec un grand numéro noir 15 et 5 de chaque côté.

<u>SIGNAL</u>	<u>SIGNIFICATION</u>
Panneaux "15 secondes" (avant le départ)	Encore 15 secondes avant que la procédure de départ entre dans sa phase finale.
Panneaux "5 secondes" (avant le départ)	La grille de départ tombera entre les 3 et 7 secondes qui suivent.

4.4.3 La signalétique officielle par drapeaux sera indiquée de la façon suivante :

<u>SIGNAL</u>	<u>SIGNIFICATION</u>
Drapeau ROUGE	Obligation pour tous les pilotes d'arrêter la course et se rendre à l'endroit indiqué par les officiels.
Drapeau NOIR et panneau avec le numéro du pilote	Obligation pour le pilote en question d'arrêter la course et de quitter le circuit immédiatement.
Drapeau JAUNE	DANGER, ralentir et interdit de dépasser. Les pilotes ne sont pas autorisés à sauter.
Drapeau BLEU	Vous allez être dépassé par un pilote qui a 1 tour d'avance, garder votre trajectoire et ralentir un peu.
Drapeau VERT	Piste libre, début des essais ou piste prête pour le départ de la course.
Drapeau MEDICAL	Personnel médical sur la piste, rouler avec une extrême prudence. DANGER immédiat, ralentir sa vitesse de manière significative, interdit de dépasser et les pilotes ne sont pas autorisés à sauter.
Drapeau A DAMIERS	Fin des essais libres et ou chronométrés et des courses.

4.4.4 Le non-respect du drapeau jaune et / ou du drapeau médical par un pilote (des pilotes), aucune réclamation ne sera possible.

5 DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

5.1 Réunion de la direction de course

5.1.1 Tout les officiels ci-dessous font partie de la direction de course :

- Directeur de course
- Responsable chronométreurs
- Responsable médical
- Responsable commissaires
- Président du MCC Les Meyrinos

5.1.2 La direction de course se réunira chaque fois que cela s'avère nécessaire au cours des manifestations.

5.2 Briefing pilotes

5.2.2 Un briefing avec les pilotes aura lieu lors de chaque épreuve du championnat Genevois de motocross avant la première séance d'essais libres. Il sera tenu par le directeur de course.

5.3 Essais libres

- 5.3.1 Le calendrier du championnat dicte le groupe qui commence la journée. A noter que ceci se fait sans décalage, si une course est annulée, le groupe qui commence n'est pas décalés, ainsi le calendrier est correct pour toute la saison. Dans certaines courses, un horaire spécifique à la manifestation peut être établi.
- 5.3.2 Les catégories et répartitions pairs/impairs doivent être respectées pour les essais libres. De plus, il est obligatoire de passer par la prégrille pour aller aux essais
- 5.3.3 Un pilote faisant des essais libres dans une mauvaise catégorie pourra être exclu de la manifestation, et ce, sans remboursement.

5.4 Essais chronométrés

- 5.4.1 Pour la catégorie OPEN, la répartition des groupes TOP et PRO se fait ainsi après la séance chronométrée :
 - Les 30 meilleurs temps chronos tout groupe confondu = TOP
 - Dès le 31^{ème} temps chronos = PRO

5.6 Courses

- 5.6.1 Chaque catégorie disputera deux manches d'un temps défini plus deux tours.
- 5.6.2 Dans la catégorie OPEN, les groupes TOP et PRO ne sont pas répartis moitié-moitié. A noter qu'un pilote reconnu comme TOP et n'ayant pas pu se qualifier, pourra demander quand même à rouler en TOP. Il sera cependant le dernier pilote à rentrer sur la grille départ.
- 5.6.3 En revanche, un pilote qui serait qualifié en TOP, ne pourra pas demander à rouler en PRO.
- 5.6.4 Le choix du nombre de pilotes en TOP dépend du nombre d'inscriptions et est laissé à l'appréciation du directeur de course. Néanmoins, il y aura un minimum de 30 pilotes en TOP.

5.7 Faux départ

- 5.7.1 En cas de faux départ, il y aura une nouvelle procédure de départ.
- 5.7.2 Un drapeau rouge sera présenté aux pilotes.
- 5.7.3 Tous les pilotes devront retourner en prégrille et un nouveau départ sera donné le plus tôt possible.
- 5.7.4 Le(s) pilote(s) jugé(s) responsable(s) du faux départ, peut (peuvent) être exclu(s) de la course par le directeur de course.

5.8 Arrêt d'une séance d'essais

- 5.8.1 Le directeur de course peut arrêter prématurément n'importe quelle partie de la manifestation, pour des raisons urgentes, de sécurité ou en cas de force majeure. Dans ce cas, un drapeau rouge sera présenté aux pilotes.
- 5.8.2 Les pilotes doivent suivre les instructions données par les officiels et se rendre directement en prégrille.
- 5.8.3 La séance d'essais reprendra aussi rapidement que possible, à l'appréciation du directeur de course, pour autant que le temps et les conditions le permettent.

5.9 Arrêt d'une course (- de 2 tours effectué)

- 5.9.1 Le directeur de course peut arrêter prématurément n'importe quelle partie de la manifestation, pour des raisons urgentes, de sécurité ou en cas de force majeure. Dans ce cas, un drapeau rouge sera présenté aux pilotes.
- 5.9.2 Si une course est arrêtée avant que les deux premiers tours n'aient été accomplis, elle sera recommencée. Les pilotes devront retourner en prégrille et un nouveau départ sera donné le plus tôt possible.

5.10 Arrêt d'une course (+ de 2 tours accomplis et – 51% effectué)

- 5.10.1 Si une course est arrêtée après deux tours et avant que 51% du temps de course aient été effectué, elle ne sera pas considérée comme une course complète. Il n'y aura donc pas de nouveau départ et aucun point ne sera attribués.

5.11 Arrêt d'une course (+ 51% effectué)

- 5.11.1 Si une course est arrêtée après que plus de 51% du temps de celle-ci ait été effectué, elle sera considérée comme une course complète. Le classement des pilotes pris en considération sera alors celui à la fin du tour précédant l'arrêt de la course.
- 5.11.2 Dans ce cas précis, la totalité des points pour le championnat sera attribuée.

5.12 Abandon

- 5.12.1 Est considéré comme un abandon, le pilote ne terminant pas la course et / ou ne franchissant pas la ligne d'arrivée. Un pilote ayant abandonné ne marque pas de points.

5.13 Bruit

- 5.13.1 En cas de machine trop bruyante, le pilote peut être exclu de la manifestation sans remboursement.

5.14 Transpondeur

- 5.14.1 Le pilote est tenu de venir récupérer son transpondeur le matin lors des inscriptions afin de pouvoir participer à la manifestation.
- 5.14.2 La caution journalière pour récupérer le transpondeur est fixé à 80.- chf / 85 Euros.
- 5.14.2 Le transpondeur est personnel et non transmissible. Il doit être obligatoirement mis sur l'un des deux tubes de fourches avec le support adéquat et sans aucune pièce métallique supplémentaire.
- 5.14.3 Le pilote faisant des essais sans transpondeur pourra être exclu de la manifestation, et ce, sans remboursement.
- 5.14.4 A la fin de la journée de compétition, les pilotes sont tenus de ramener leurs transpondeurs à la buvette, aux responsables des inscriptions et la caution journalière leur sera rendue. En cas de non-restitution du transpondeur, la caution de 80.- chf / 85 Euros ne sera pas remboursée au pilote et le transpondeur sera considéré comme acheté par le pilote. En cas de non-paiement, le pilote ne pourra pas participer à la course suivante. Chaque pilote est responsable de son transpondeur.

5.15 Annulation ou retard de la manifestation

- 5.15.1 En cas d'annulation, les frais d'inscriptions des pilotes seront remboursés, seulement si aucun essai n'a été débuté. Du moment où les essais libres ont débuté, aucun remboursement ne sera possible et les frais d'engagement seront reversés au MCC Les Meyrinos.
- 5.15.2 En cas de retard, les frais d'inscriptions des pilotes seront remboursés, seulement si aucun essai n'a été débuté. Du moment où les essais libres ont débuté, aucun remboursement ne sera possible et les frais d'engagement seront reversés au MCC Les Meyrinos.

5.16 Classement de la manifestation

- 5.16.1 Les classements journaliers sont les suivants :
- OPEN – TOP
 - 125cc
 - 85cc
 - 65cc
- 5.16.2 Les classements journaliers sont établis au nombre de points et non pas à la place selon le barème de points donnés au chapitre 9.
- 5.16.3 Pour tous les classements journaliers, si une égalité de point survient, elle sera départagée par la meilleure place dans la seconde course.

5.17 Remise de prix

- 5.17.1 La remise des prix se fait environ 30 minutes après la fin de la dernière course. Les trois premiers de chaque catégorie se voient offrir une coupe.

6 CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

6.1 Catégories du championnat

- 6.1.1 Pour calculer les points du championnat, toutes les courses comptent. Si une égalité de points survient, elle sera départagée par le plus grand nombre de meilleures places sur l'ensemble des courses disputées.
- 6.1.2 Le pilote marque des points dans la catégorie dans laquelle il participe.
- 6.1.3 Il y a 4 catégories :
- **OPEN** : De 150cc 2 temps à 450cc 4 temps
 - **125cc** : Cylindrée inférieure à 150cc 2 temps
 - **85cc** : Cylindrée inférieure à 85cc 2 temps ou 150cc 4 temps
 - **65cc** : Cylindrée inférieure à 65cc

6.2 Primes

- 6.2.1 Les primes pour les champions Genevois de motocross sont les suivants :
- **OPEN** : 300.- chf -**125cc** : 100.- chf
 - **85cc** : 100.- chf - **65cc** : 100.- chf

7 BAREME DES POINTS

7.1 Règles pour la catégorie OPEN

- 7.1.2 La catégorie OPEN est une seule et même catégorie. Elle est juste départagée à la journée de course en fonction du niveau des pilotes, c'est-à-dire TOP ou PRO. Il y a donc un seul classement journalier et annuel pour la catégorie OPEN.
- 7.1.3 Les pilotes qualifiés en OPEN-TOP marquent les points du 1^{er} au 30^{ème}. Le premier pilote PRO marque donc les points de la 31^{ème} place et ainsi de suite.

7.2 Barème

- 7.2.1 Le barème ci-dessous vaut pour toutes les catégories du championnat Genevois de motocross :

1) 150 pts	16) 44 pts	31) 25 pts	46) 10 pts
2) 130 pts	17) 42 pts	32) 24 pts	47) 9 pts
3) 115 pts	18) 40 pts	33) 23 pts	48) 8 pts
4) 100 pts	19) 38 pts	34) 22 pts	49) 7 pts
5) 90 pts	20) 36 pts	35) 21 pts	50) 6 pts
6) 85 pts	21) 35 pts	36) 20 pts	51) 5 pts
7) 80 pts	22) 34 pts	37) 19 pts	52) 4 pts
8) 75 pts	23) 33 pts	38) 18 pts	53) 3 pts
9) 70 pts	24) 32 pts	39) 17 pts	54) 2 pts
10) 65 pts	25) 31 pts	40) 16 pts	55) 1 pts
11) 60 pts	26) 30 pts	41) 15 pts	56) 0 pts
12) 55 pts	27) 29 pts	42) 14 pts	
13) 50 pts	28) 28 pts	43) 13 pts	
14) 48 pts	29) 27 pts	44) 12 pts	
15) 46 pts	30) 26 pts	45) 11 pts	

- 7.1.1 Chaque pilote est responsable de ses propres déchets, il doit utiliser les poubelles mis à dispositions par le MCC Les Meyrinos. Il est également responsable de récupérer ses déchets non recyclables tels que : pneus, huile, essence etc...
- 7.1.2 Lors du lavage des motos, il est obligatoire d'utiliser uniquement des produits de nettoyage aux substances chimiques biodégradables.
- 7.1.3 Les tears-off sont désormais interdits sur toutes les courses du championnat Genevois de motocross.
- 7.1.4 Pendant une manifestation, il est strictement interdit de déverser de l'essence, de l'huile ou du liquide de refroidissement, de jeter ou laisser trainer des déchets non-compostables.
- 7.1.5 Dans le paddock, il est obligatoire d'utiliser un tapis de protection sous la moto.
- 7.1.6 En cas d'infraction, le pilote qui est également engagé pour ses aides, peut être sanctionné pour les officiels opérant sur la manifestation (amende, exclusion ou perte de points etc..). De plus, le MCC Les Meyrinos a le droit de tenir le pilote pour responsable de tous les coûts inhérents.